



DEPARTEMENT DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT DE  
VERSAILLES

CANTON DE  
MAUREPAS

République Française  
MAIRIE DE CHÂTEAUFORT

ARRÊTÉ DU MAIRE

2020/11

**ARRETE MUNICIPAL**  
**Portant désignation des membres du conseil d'administration du**  
**Centre Communal d'Action Sociale**

Le Maire, Président du C.C.A.S de CHATEAUFORT,

**Vu** l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles,

**Vu** le décret n°2000- 6 du 4 janvier 2000, abrogé au 26 octobre 2004, et notamment son premier article,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal N°2020/18 du 25 mai 2020 portant sur la désignation des membres élus du Centre Communal d'Action Sociale,

Considérant le caractère obligatoire du principe de parité au sein du conseil d'administration du CCAS,

**Article 1 :**

Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de CHATEAUFORT pour la durée du mandat du Conseil Municipal à compter de ce jour :

1. Madame Monique ROBERT,
2. Madame Geneviève ESPALIOUX,

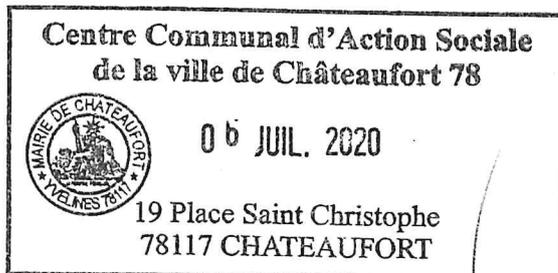
3. Madame Gerta TILMANN,
4. Madame Claudie HERVE,
5. Monsieur Myriam LABARRE.

## Article 2

Une ampliation du présent arrêté sera transmise à

- Monsieur le Préfet des Yvelines,
- Aux Président(e)s des Associations concernées,
- Aux intéressés.

FAIT à Châteaufort, le 6 juillet 2020,



Le Maire,  
Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S,

Patrice BERQUET

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*